



Selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version

Date d'impression  
30/11/2015

Révision  
30/11/2018

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 5in1 ACTICIDE CMG



### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : 5in1 Acticide CMG

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Code du produit : 687291 500 ML

Emploi de la substance / de la préparation Additif

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant / importateur / fournisseur:

Maumo International B.V.  
Zwaalweg 16  
2992 ZC Barendrecht  
TEL: +31 (0) 1806-99234 +31 (0) 1806-99235  
Email: [info@maumo.nl](mailto:info@maumo.nl)  
[www.maumo.nl](http://www.maumo.nl)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### Pictogrammes de danger



GHS05

GHS07

GHS09

#### Mention d'avertissement Danger

##### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

### Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

### 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

## 3. COMPOSITION

### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 55965-84-9 Reg.nr.: exempted art 56(4)	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Sens. 1, H317	1-2,5%

### Indications complémentaires:

CAS-Nr. van de Bestanddelen: CIT 26172-55-4; MIT 2682-20-4

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## 4. PREMIERS SOINS

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

#### Après inhalation

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

**Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

**Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Manifestations allergiques

Domages caustiques aux voies gastro-intestinales.

Les réactions cutanées telles que démangeaisons, rougeurs et vésicules peuvent ne se produire qu'après des heures.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter la peau et la muqueuse avec des antihistaminiques et des corticoïdes.

Rincer les yeux avec des sels physiologiques.

## 5. MESURES POUR COMBATTRE LES INCENDIES

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction:

Poudre d'extinction

Brouillard d'eau

Mousse

Poudre ABC

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Eau pulvérisée

## **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)

Chlorure d'hydrogène (HCl)

## **5.3 Conseils aux pompiers**

### **Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

**Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

## **6. MESURES POUR LES REJETS ACCIDENTELS**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre à diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## **7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter de verser ou de pulvériser dans des locaux fermés.

**Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Stockage:**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

**Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

#### **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Pendant le stockage, il faut veiller à ce que le matériau soit libéré lors de fuites ou par d'autres moyens cela est pris en charge par un bac de récupération et ne peut pas se retrouver dans les eaux souterraines.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## **8. CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE**

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

### **8.1 Paramètres de contrôle**

#### **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

#### **Équipement de protection individuel:**

#### **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

**Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### Temps de pénétration du matériau des gants

Niveau de performance de perméation et temps de rupture (BTT)

Level 0 = < 10mins

Level 1 = > 10mins

Level 2 = > 30mins

Level 3 = > 60mins

Level 4 = > 120mins

Level 5 = > 240mins

Level 6 = > 480mins

Les gants doivent être remplacés immédiatement après chaque utilisation et lors de l'observation des signes d'usure.

Temps de pénétration: au moins > 480 min en exposition longue; matériau / épaisseur [mm]:

Caoutchouc nitrile: temps de pénétration > 480'; épaisseur > 0,35 mm.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### Protection des yeux



Lunettes de protection

Lunettes de protection hermétiques

**Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

## 9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Indications générales

##### Aspect

Forme	:	Liquide
Couleur	:	Jaune clair
Odeur	:	Caractéristique
Seuil olfactif	:	Non déterminé.
valeur du pH	:	Non déterminé.

##### Changement d'état

Point de fusion/point de congélation	:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	228 °C
Point d'éclair	:	> 130 °C (ASTM D-93)
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable.
Température d'auto-inflammation	:	332 °C
Température de décomposition	:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité	:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives	:	Le produit n'est pas explosif.

##### Limites d'explosion

Inférieure	:	2,9 Vol %
Supérieure	:	12,6 Vol %
Pression de vapeur	:	Non déterminé.
Densité à 20 °C	:	1,05 g/cm <sup>3</sup> (ASTM D-1298)
Densité relative	:	Non déterminé.
Densité de vapeur	:	Non déterminé.
Taux d'évaporation	:	Non déterminé.

##### Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau	:	Non déterminé.
-------	---	----------------

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non déterminé.

**Viscosité**

Dynamique : Non déterminé.  
Cinématique : Non déterminé.

**Teneur en solvants:**

VOC (1999/13/CE) : 0,00 %

**9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.2 Stabilité chimique**

**Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

**11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë** Information sur les composants dangereux

**Effet primaire d'irritation:**

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque des lésions oculaires graves.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE**

**12.1 Toxicité**

**Toxicité aquatique**

Information sur les composants dangereux

CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	
---	--

EC50/ 48 h	7,9 mg/l (daphnia)
------------	--------------------

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Autres indications écologiques**

**Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

## 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 13. CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

#### Emballages non nettoyés:

##### Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

#### Produit de nettoyage recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

## 14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

### 14.1 Numéro ONU

**ADR, IMDG, IATA**

UN3265

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2- methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

#### IMDG, IATA

CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2- methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1))

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR



Classe  
Étiquette

8 Matières corrosives.  
8

#### IMDG, IATA



Class  
Label

8 Matières corrosives.  
8

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR, IMDG, IATA**

II

### 14.5 Dangers pour l'environnement:

**Marine Pollutant:** Non

**Marquage spécial (ADR):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.  
Indice Kemler: 80  
No EMS: F-A,S-B  
Segregation groups: Acids  
Stowage: Category B  
Stowage: Code SW2 Clear of living quarters.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

**Indications complémentaires de transport:****ADR**

Quantités exceptées (EQ): E2  
Quantités limitées (LQ) 1L  
Quantités exceptées (EQ) Code: E2  
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml  
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml  
Catégorie de transport 2  
· Code de restriction en tunnels E

**IMDG**

· Limited quantities (LQ) 1L  
· Excepted quantities (EQ) Code: E2  
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml  
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

**IATA**

· Remarques: Max. net quantity per package - Passenger Aircraft  
1 L  
Max. net quantity per package - Cargo Aircraft  
30 L  
Max. net quantity per package - Limited quantities  
0,5 L  
Packaging Instruction:  
Passenger Aircraft - PI 851  
Cargo aircraft - PI 855  
Limited quantities - PI Y840

**· "Règlement type" de l'ONU: UN**

3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [NO. CE 247-500-7]; 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [NO. CE 220-239-6] (3:1)), 8, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

**15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Section 355 (extremely hazardous substances):**

Aucun des composants n'est compris.

**Section 313 (Specific toxic chemical listings):**

Aucun des composants n'est compris.

**Proposition 65****Chemicals known to cause cancer:**

Aucun des composants n'est compris.

**Chemicals known to cause reproductive toxicity for females:**

Aucun des composants n'est compris.

**Chemicals known to cause reproductive toxicity for males:**

Aucun des composants n'est compris.

**Chemicals known to cause developmental toxicity:**

Aucun des composants n'est compris.

**EPA (Environmental Protection Agency)**

Aucun des composants n'est compris.

**TLV (Threshold Limit Value established by ACGIH)**

Aucun des composants n'est compris.

**NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health)**

Aucun des composants n'est compris.

**Directive 2012/18/UE**

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

**Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique

**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t

**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t

## RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. AUTRE INFORMATION

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou au caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de vérifier la bonne utilisation des produits. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

### Phrases importantes

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H331 Toxique par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique: Product safety department

Contact: Biocides: info@thor.com

Élaborée par Maumo International BV

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

NIOSH: National Institute for Occupational Safety

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente